



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 09/04/2026

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DE LA FONTAINE

Du 6 au 6BIS RUE DE LA FONTAINE le 17/04/2026, Occupations de places

- Nombre d'emplacements concernés : 1 place réservée au droit du n° 6 et 1 place réservée au droit du n° 6 bis conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DE LA REPUBLIQUE

21 PLACE DE LA REPUBLIQUE

- Le 14/04/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 1 place réservée au droit du n° 21 conformément au plan ci joint le ctm mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

26 PLACE DE LA REPUBLIQUE

- Le 14/04/2026, occupation du domaine public
 - Surface occupée : 30 m² autorisation de mettre une nacelle à cheval chaussée trottoir
 - La circulation devra impérativement être maintenue

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE MADAME LAGARDE

Face au 29 RUE MADAME LAGARDE du 20/04/2026 au 24/04/2026,

- Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 1 place réservée face au n° 29 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

27 RUE MADAME LAGARDE

- Du 20/04/2026 au 24/04/2026, occupation du domaine public
 - Surface occupée : 7 m² autorisation de mettre un échafaudage l'entreprise mettra en place la signalétique règlementaire

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE GUSTAVE THOMAS DE CLOSMADÉUC, RUE ADOLPHE THIERS et RUE DU PORT

À compter du 13/04/2026 et jusqu'au 16/04/2026 de 20h30 à 6h00 uniquement, les prescriptions suivantes s'appliquent : **RUE ADOLPHE THIERS et RUE DU PORT**

- Un rétrécissement de chaussée, compte tenu de la réalisation des travaux en bordure de voie, entraîne une modification des conditions de circulation.

RUE GUSTAVE THOMAS DE CLOSMADÉUC

- Empiètement sur la chaussée et autorisation de stationner un véhicule ;

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DE L'UNITE et RUE ADOLPHE THIERS

RUE DE L'UNITE

Le 21/04/2026, de 8h00 à 12h00 barrage de rue pour réalisation de travaux le centre technique municipal mettra à disposition la signalisation pour le barrage de rue

3 RUE ADOLPHE THIERS

- Le 21/04/2026, occupation du domaine public
- - Surface occupée : 4 m² autorisation d'occuper le trottoir et la chaussée conformément au plan ci joint
 - L'entreprise mettra en place l'ensemble de la signalétique règlementaire pour assurer la sécurité des usagers
- La circulation des véhicules au niveau de la RUE THIERS ne devra pas être impactée par le chantier

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si

l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Ménimur

AVENUE DU 4 AOUT 1944

169 AVENUE DU 4 AOUT 1944

- Le 13/04/2026, occupation du domaine public
 - Surface occupée : 10 m² autorisation de se stationner à cheval chaussée trottoir au droit du n° 169 **l'entreprise devra mettre en place l'ensemble de la signalétique règlementaire sur la voie de circulation, piste cyclable et trottoir**

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY

Du 12 au 10bis RUE DU LIEUTENANT-COLONEL MAURY du 11/05/2026 au 15/05/2026,

- Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre d'emplacements concernés : 2 places réservées conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DE LA LOI

du 11BIS au 11 RUE DE LA LOI • du 15/04/2026 au 15/05/2026, **sauf samedis et dimanches et jours fériés** Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales

Nombre d'emplacements concernés : 3 places réservées conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DE L'UNITE, RUE THIERS

Le 21/04/2026, de 8h00 à 12h00 la circulation des véhicules est interdite RUE DE L'UNITE. La rue sera mise en impasse et la circulation se fera à double sens pour les riverains uniquement.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Ouest

RUE VINCENT ROUILLE ABROGATION DE L'ARRÊTÉ 26 AV 0391

9 RUE VINCENT ROUILLE

- Du 10/04/2026 au 16/05/2026, occupation du domaine public
 - Surface occupée : 12 m² autorisation de mise en place d'un échafaudage
 - **L'entreprise devra impérativement mettre en amont et en aval des passages piétons existant la signalétique pour avertir les piétons**

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ALBERT 1ER

Du 46 au 46bis RUE ALBERT 1ER du 15/04/2026 au 29/05/2026, Occupations de places par

- véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales
- 1 place au droit du n° 46 et 1 place au droit du n° 46bis le centre technique municipal
- mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare et Secteur Centre / Le Port

ETANG AU DUC

À compter du 20/04/2026 et jusqu'au 23/04/2026, autorisation d'intervenir à l'étang au duc sentier sainte Anne.

La circulation des piétons devra être maintenu durant la durée du chantier.

STATIONNEMENT

Secteur Sud-Ouest / Conleau et Secteur Kercado

RUE THEODORE BOTREL

À compter du 20/04/2026 et jusqu'au 22/04/2026, la circulation des véhicules est interdite RUE THEODORE BOTREL dans la portion de voie comprise entre LA PLACE DE RHUYS et la RUE JEAN PIERRE CALLOC'H conformément au plan ci joint. Un accès riverain devra être maintenu. Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules et emprunte l'itinéraire suivant dans les deux sens :

- RUE WINSTON CHURCHILL
- RUE DE KERVENIC

Le centre technique municipal mettra à disposition la signalisation pour le barrage de rue.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE ABEL LE ROY

À compter du 27/04/2026 et jusqu'au 30/04/2026, le stationnement des véhicules est interdit au n°18 sur 1 place et au n°20 sur 1 place RUE ABEL LE ROY et au n° 1 RUE ABEL LE ROY sur 1 place conformément au plan ci joint.

Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DE SAINT-TROPEZ

À compter du 20/04/2026 et jusqu'au 21/04/2026, la réalisation de travaux au droit du 7 RUE DE SAINT-TROPEZ, entraîne une modification des conditions de circulation :

- La circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des
- travaux Les piétons seront déviés vers le trottoir opposé

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU MARECHAL LECLERC

33 RUE DU MARECHAL LECLERC

- Le 15/04/2026, Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - sans prestations municipales
- 1 place réservée au droit du n° 33 de 6h00 à 18h00
- Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DE SAINT-TROPEZ

Le 13/04/2026, de 9h00 à 18h00 la circulation des véhicules est interdite RUE DE SAINTTROPEZ.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules et emprunte l'itinéraire suivant dans les deux sens :

- BOULEVARD DE LA PAIX
- AVENUE EDOUARD HERRIOT
- GIRATOIRE EDOUARD HERRIOT
- AVENUE DE TOHANNIC
- GIRATOIRE DE L'EVECHE
- RUE JEAN MARTIN
- GIRATOIRE DE LA LEGION D'HONNEUR
- RUE SAINT TROPEZ

Le centre technique municipal mettra en place les panneaux informations et mettra à disposition la signalisation pour le barrage de rue.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DE SAINT-TROPEZ

- Le 13/04/2026, barrage de rue pour réalisation de travaux au niveau de l'intersection PLACE BIR HAKEIM / RUE SAINT TROPEZ et le n° 7
- Le centre technique municipal mettra en place les panneaux information et mettra à disposition la signalisation pour le barrage de rue.
- Le 13/04/2026, occupation du domaine public
Surface occupée : 100 m² autorisation de mise en place d'une grue mobile

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Nord / Gare

RUE DE STRASBOURG

ABROGATION DE L'ARRÊTÉ 26 - AT - 0358

Du 20/04/2026 au 23/04/2026, du 27/04/2026 au 30/04/2026, 04/05/2026 au 07/05/2026, du 11/05/2026 au 13/05/2026, 18/05/2026 au 21/05/2026 et du 26/05/2026 au 29/05/2026 les prescriptions suivantes s'appliquent **RUE DE STRASBOURG** :

- La circulation est alternée par B15+C18 ;
- Le stationnement des véhicules est interdit des deux côtés de la RUE DE STRASBOURG dans la portion de voie comprise entre le RUE NOMENY et le n° 67 RUE DE STRASBOURG. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- **L'entreprise mettra en place la signalisation pour interdire le stationnement aux horaires et dates indiquées 48h à l'avance.**

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

RUE ARTHUR DE RICHEMONT

11 RUE ARTHUR DE RICHEMONT

- Le 21/04/2026, réservation de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
Nombre de places réservées : 2 Places réservées au droit du n° 11 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

Stationnement

Secteur Nord / Gare

AVENUE SAINT-SYMPHORIEN

12 AVENUE SAINT-SYMPHORIEN

- Le 14/04/2026, réservation de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales

- Nombre de places réservées : 3 places réservées au droit du n° 12 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

PLACE DES LICES et RUE DE LA PORTE POTERNE

Du 3 au 5 PLACE DES LICES et du 2 au 4 RUE DE LA PORTE POTERNE le 09/04/2026,

- Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant avec prestations municipales du n° 3 au n° 5 places des lices stationnement interdit le 09/04/2026 à partir de 12h00 sur l'ensemble des places
- Du n° 2 au n° 4 rue porte poterne stationnement interdit sur l'ensemble des places le 09/04/2026 à partir de 12h00
- Le centre technique mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement et le service voirie enlèvera les potelets conformément au plan ci joint
- La circulation sera interdite RUE DE LA PORTE POTERNE durant la livraison de la foreuse
- La circulation piétonne sera interdite durant 15 min pendant le chenillage
-

JARDIN DE L'HERMINE

- Du 02/04/2026 au 19/03/2027, mise en place d'une grue à tour

La grue aura les caractéristiques suivantes:

- Marque : RAIMONDI
- Type : GRUE GI
- Flèche : 60 m
- Hauteur totale de la grue : 49,67 m
- Hauteur sous Crochet : 39,81 m

NGE Bâtiment devra fournir une attestation de bon montage au services techniques de la ville de Vannes pour que la mairie délivre un arrêté de mise en service.

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

PARKING DES TRENTES

- Le 24/04/2026, réservation de stationnement pour déménagement
 - Détail de la réservation : Déménagements - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales
- Nombre de places réservées : 4 places réservées conformément au plan ci joint le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE ALAIN-RENE LESAGE

4 RUE ALAIN-RENE LESAGE

- Du 22/04/2026 au 05/06/2026, **sauf samedis et dimanches et jours fériés** Occupations de places par véhicule - sur stationnement payant ou réglementé - avec prestations municipales

Nombre d'emplacements concernés : 1 place réservée au droit du n° 4 le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

AVENUE EDOUARD HERRIOT

Face au 14- 16 - 18 AVENUE EDOUARD HERRIOT du 29/04/2026 au 30/04/2026,

- Occupations de places par véhicule - sur stationnement non payant - avec prestations municipales 2 places réservées face au n° 14
- 2 places réservées face au n° 16
- 1 place réservée face au n° 18
- Le centre technique municipal mettra en place la signalisation visant à interdire le
- stationnement

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Kercado et Secteur Centre / Le Port

RUE ALBERT 1ER

25bis RUE ALBERT 1ER

- Du 13/04/2026 au 17/04/2026, occupation du domaine public uniquement sur le trottoir au droit des travaux pour effectuer un aiguillage
- La circulation devra impérativement être maintenue
- L'entreprise mettra en place la signalisation réglementaire pour avertir les piétons d'emprunter le trottoir opposé en amont et en aval des passages piétons

La circulation des piétons devra être maintenue en toutes circonstances, soit par l'aménagement d'un passage piétonnier libre de tout obstacle, protégé et continu, d'une largeur d'au moins 1.40 mètres le long des emprises, ou de 0.90 mètre si l'environnement ne le permet pas, soit par la mise en place d'une déviation des piétons, sur la chaussée avec un passage de 0.90 mètre, ou sur le trottoir opposé.

STATIONNEMENT

Secteur Nord Est

RUE DU GENERAL DIO

ABROGATION DEL'ARRÊTÉ 26 A T 0 3 6 8

Le 11/05/2026, la circulation des véhicules est interdite dans les deux sens RUE DU GENERAL DIO dans la portion de voie comprise entre la RUE GENERAL GIRAUD et la RUE NADAR.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules et emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DU GENERAL WEYGAND
- GIRATOIRE DE BOHALGO
- AVENUE DU GENERAL DELESTRAINT
- GIRATOIRE DE LA LANDE
- AVENUE DU GENERAL DELESTRAINT
- GIRATOIRE DE KERSEC

Le centre technique municipal mettra à disposition la signalisation pour le barrage de rue

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord Est

RUE DU GENERAL DIO

ABROGATION DE L'ARRÊTÉ 26 AV 0432

- Le 11/05/2026, barrage de rue pour réalisation de travaux
- Circulation des véhicules est interdite dans les deux sens RUE DU GENERAL DIO dans la portion de voie comprise entre la RUE GENERAL GIRAUD et la RUE NADAR.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules et emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE DU GENERAL WEYGAND
- GIRATOIRE DE BOHALGO
- AVENUE DU GENERAL DELESTRAINT
- GIRATOIRE DE LA LANDE
- AVENUE DU GENERAL DELESTRAINT
- GIRATOIRE DE KERSEC

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE MONSEIGNEUR TREHIOU

À compter du 13/04/2026 et jusqu'au 27/04/2026, le stationnement des véhicules est interdit du 44 au 56 RUE MONSEIGNEUR TREHIOU.

STATIONNEMENT

Secteur Nord Est et Secteur Nord /Gare

BOULEVARD DU GENERAL GUILLAUDOT

À compter du 10/04/2026, la circulation des véhicules de plus de 3.5 tonnes est interdite BOULEVARD DU GENERAL GUILLAUDOT, dans la portion située entre le GIRATOIRE DU GENERAL LE TROADEC et la RUE DE BILAIRE.

Les déviations suivantes sont mises en place pour tous les véhicules de plus de 3.5t.

- Poids lourds en provenance de GIRATOIRE DU GENERAL LE TROADEC.
 - o Les véhicules sont déviés par RUE DU 18 JUIN 1940, AVENUE DE VERDUN, BD DE LA PAIX, AVENUE SAINT SYMPHORIEN
- Poids lourds en provenance de BD DU GENERAL GUILLAUDOT (par l'ouest) o les véhicules d'une hauteur inférieure à 3.00m sont déviés par RUE DE BILAIRE, RUE DE LA FONTAINE (SAINT AVE), D135B, GIRATOIRE DE TREALVE, ROUTE DE RENNES, AVENUE DE VERDUN o les véhicules

d'une hauteur supérieure à 3.00m sont déviés vers AVENUE FAVREL ET LINCY (voie BUS), RUE VICTOR HUGO, BD DE LA PAIX, AVENUE DE VERDUN.

À compter du 10/04/2026, une priorité à droite est instaurée au giratoire à l'intersection entre BOULEVARD DU GENERAL GUILLAUDOT et RUE DE BILAIRE.

Les véhicules engagés sur le giratoire situé à l'intersection entre BOULEVARD DU GENERAL GUILLAUDOT et la voie sens SUD vers NORD de RUE DE BILAIRE devront céder la priorité aux véhicules engagés sur le BOULEVARD DU GENERAL GUILLAUDOT dans le sens Est vers Ouest.

Le régime de priorité est porté à la connaissance des usagers par un panneau AB3a
